

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	HERRMANN Nadine
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GUERRIN Bernard	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
TRONCIN Dominique	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	GRUET Olivier	
EMONIN Laurent	MATHEZ Christian	

Objet : Signature d'une promesse de Bail Emphytéotique avec la société ENGIE BIOZ

Rapporteur : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole échange depuis plusieurs mois avec la société ENGIE BIOZ, filiale à 100 % du groupe ENGIE, au sujet de deux projets ; l'un pour la création d'une unité de méthanisation à Saint-Aubin, l'autre pour la création d'une unité de déconditionnement/hygiénisation de biodéchets dans le site du SICTOM de la Zone de Dole.

Ce dernier projet fait l'objet de la présente délibération. Il constitue en effet un élément essentiel dans l'ambition territoriale de favoriser l'émergence d'une filière de collecte, de traitement et de valorisation des biodéchets.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de ses actions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, a souhaité acquérir auprès du SICTOM de la Zone de Dole les parcelles section ZD 120p et 121.

Afin de réaliser le projet, divers échanges ont eu lieu avec la société ENGIE BIOZ autour d'une promesse de bail emphytéotique sur ces parcelles.

Ainsi, sous réserve de l'approbation du Conseil Communautaire sur l'acquisition des parcelles précitées, il est proposé la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la société ENGIE BIOZ, dont les principales caractéristiques et conditions sont les suivantes :

- Durée de la promesse de bail : 3 ans renouvelable 12 mois soit 4 ans maximum à compter de la signature de l'acte notarié,
- Parcelles : ZD 120p et 121,
- Superficie : environ 13 000 m²,
- Durée du bail : 32 ans,
- Redevance annuelle : 1,75 € HT/m² révisable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la promesse de bail emphytéotique avec la société ENGIE BIOZ pour l'implantation d'une unité de déconditionnement dont les caractéristiques et conditions sont précisées en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la promesse de bail emphytéotique par un acte notarié ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

*Fait à Tavaux, le 4 décembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Développement économique
- Société ENGIE BIOZ

Jean-Pascal FICHERE.

